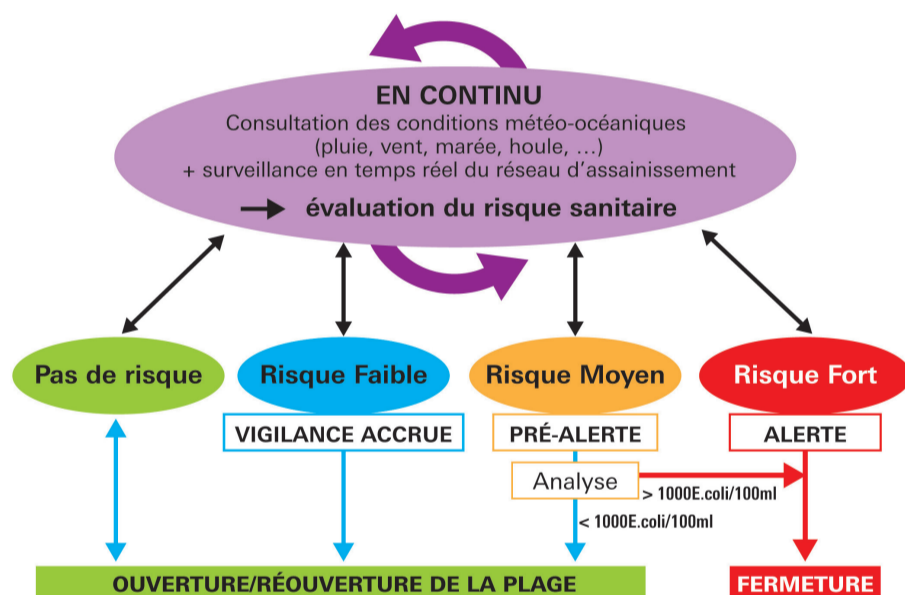


Lorsque la baignade est ouverte, nous vous assurons une eau de bonne qualité.
La fermeture préventive de la baignade répond aux exigences européennes, et, vous informe d'un risque potentiel.

Historique de la qualité des eaux de baignade

Liste des épisodes de dégradation au cours de la saison 2017 ayant entraîné une fermeture préventive :

Date	Type de pollution	Origine de la dégradation	Durée
4/06	Microbiologique	Pluie : 67 mm	3 jours
16/06	Microbiologique	Incident exploitation agricole	1 jour
1/07	Microbiologique	Pluie : 20 mm	2 jours
9/07	Microbiologique	Orage : 11 mm	1.5 jour
25/07	Microbiologique	Pluie : 17 mm	0,5 jour
9/08	Microbiologique	Pluie : 33.8 mm	2.5 jours
29/8	Microbiologique	Orage : 15 mm	1 jour
31/08	Microbiologique	Pluie : 54 mm	3.5 jours
9/09	Microbiologique	Pluie : 85.2 mm	5.5 jours
15/09	Microbiologique	Pluie : 70 mm	4 jours



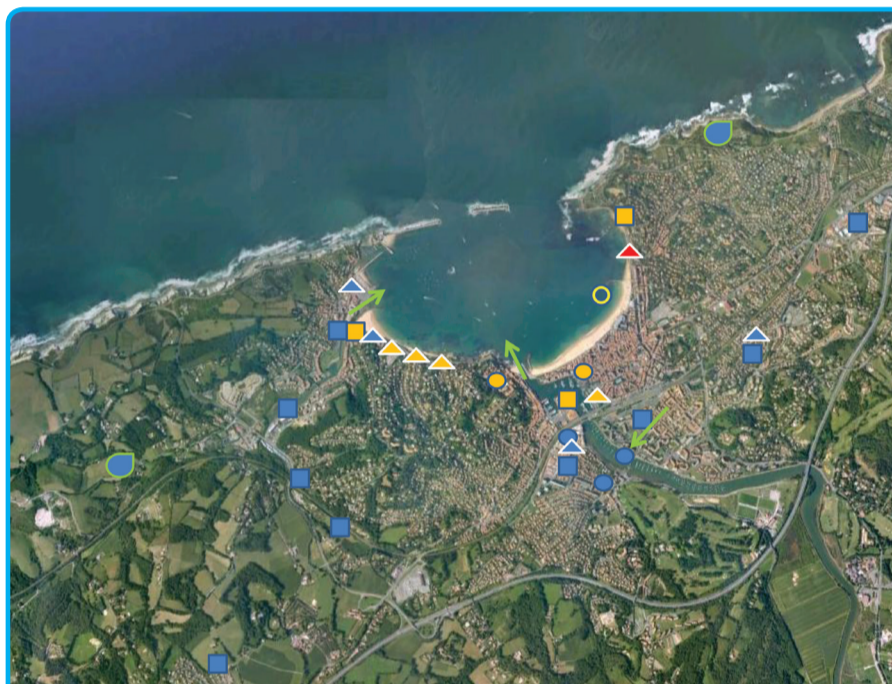
Les bactéries recherchées sont présentes dans la flore digestive des mammifères ; elles ne sont pas dangereuses par elles-mêmes mais témoignent d'un risque sanitaire potentiel (principaux risques : gastro-entérites et troubles ORL).

Une concentration mesurée en bactéries fécales supérieure au seuil préconisé par l'ANSES* (Escherichia coli > 1000 UFC /100 ml) entraîne une fermeture préventive de la baignade.

*ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Inventaire des sources de dégradation

Des pluies importantes (> 5 mm), des vents d'Ouest à Nord-Ouest et Nord-Est ainsi que des certaines conditions de marée peuvent dégrader momentanément la qualité des eaux de cette baignade.



Légende des sources de pollution pouvant impacter la zone de baignade : Grande Plage Nord

- Point de prélèvement ARS
- Station d'épuration (impact faible)
- Poste de refoulement (impact faible)
- Poste de refoulement (impact moyen)
- Déversoir d'orage (impact faible)
- Déversoir d'orage (impact moyen)
- ▲ Bassin de stockage (impact fort)
- ▲ Bassin de stockage (impact moyen)
- ▲ Bassin de stockage (impact faible)
- Rejets d'eau douce (fleuves, cours d'eau) pouvant impacter la qualité de la zone de baignade

Plan d'actions :

- Recherche et suppression des intrusions d'eau salée.
- Optimisation du modèle de prévision de la qualité des eaux de baignade de la baie de St-Jean-de-Luz / Ciboure.
- D'autres actions ont également été préconisées : contrôle de conformité des raccordements des particuliers le long des cours d'eau (Untxin, Nivelle), identification des sources de pollution diffuses, fiabilisation des bassins de collecte, étude de l'intérêt de systèmes de traitement tertiaire, amélioration des systèmes de traitement et de gestion des boues.

Qui fait quoi ?

- La responsabilité de la baignade incombe au Maire.
- L'Agglo développe des outils de gestion et conseille le Maire.
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) contrôle la bonne gestion de la qualité des eaux de baignade opérée par les collectivités locales en réalisant des analyses tout au long de la saison. Il en résulte le classement de la zone de baignade. Ces dernières analyses sont disponibles sur : <http://baignades.sante.gouv.fr>

